

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Tenue à Saint-Maximin
à la Maison de la Pierre**

le 30 juin 2023 à 15h00

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents :

Mme LAVALETTE

Mme LOISELEUR

M. BA

M. RUFFAULT

M. BLARY

M. BOUCHER

M. BONNARD

Mme CAPRON

M. BESSET

M. BARTHELEMY

M. VERDRU

M. MACUDZINSKI

M. LEFORT

Conseil Départemental de l'Oise – Conseillère départementale, Déléguée OLV

Ville de Senlis – Maire, Déléguée OLV, Trésorière

Ville de Compiègne – Conseiller municipal, Délégué OLV

Agglomération Creil Sud Oise – conseiller communautaire

Ville de Thiverny, Maire

Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise – Président, Délégué OLV, Secrétaire, Maire de Monchy-Saint-Eloi

Communauté de Communes des Deux Vallées, Maire de Chiry-Ourscamp, Délégué OLV

Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Directrice

Agglomération Creil Sud Oise – Maire de St Leu d'E., Délégué OLV

Communauté de communes de la Plaine d'Estrées – Conseiller communautaire, Délégué OLV, Maire de Longueil-Sainte-Marie

Ville de St-Vaast-de-Longmont, adjoint au maire

Ville de Saint-Maximin, maire

Ville de Venette, 1^{er} adjoint

Étaient connectés en visio-conférence :

M. DESCHODT

Etablissement public foncier local Oise et Aisne – Directeur, Délégué OLV

Mme. LEBAS

Région Hauts-de-France, Conseillère régionale, déléguée OLV

Mme. CHAMBON

DIRECTION Départementale des Territoires de l'Oise, responsable SAUE

M. LEBRUN

Communauté de Communes du Pays Noyonnais, délégué OLV

Étaient représentés :

M. MARINI

Ville de Compiègne – Maire, Président de Oise-les-Vallées

M. VILLEMMAIN

Ville de Creil – Maire, Vice-Président de Oise-les-Vallées

Mme MARTIN

Région Hauts-de-France, Conseillère régionale, déléguée OLV

Mme NEAU

Conseil départemental de l'Oise – Conseillère départementale, Déléguée OLV,

M. DESESSART

Agglomération de la Région de Compiègne – Vice-Président, Délégué OLV, Maire de Lacroix-Saint-Ouen

M. MARCHAND

Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Maire de Chamant, Délégué OLV

Mme. DAUCHELLE

Ville de Noyon, Maire, Déléguée OLV

M. de VALROGER

Conseil départemental – Vice-Président, **Ville de Compiègne** – Adjoint au Maire, Délégué OLV

Mme LEHNER

Agglomération Creil Sud Oise – Déléguée OLV, 1^{er} adjointe mairie de Creil

Mme. SCHWARTZ

Agglomération de la Région de Compiègne, déléguée OLV, adjointe mairie de Compiègne

M. BERTRAND

Agglomération de la Région de Compiègne, Délégué OLV, maire d'Armancourt

M. HELLAL

Agglomération de la Région de Compiègne, Maire de Margny-lès-Compiègne, délégué OLV

M. DOLLE

Communauté de Communes du Pays Noyonnais, délégué OLV

Mme MERCIER

Communauté de communes de la Plaine d'Estrées – Présidente, Déléguée OLV

Assistaient également :

Mme ROOSEN

Commissaire aux Comptes - KPMG

Mme POUPINOT
Mme LECIEUX
Mme FEDAILI
Mme LASTERNAS
Mme DASILVA SANTOS

Déleguée Générale Oise-les-Vallées
Assistante de direction Oise-les-Vallées
Chargée d'études Oise-les-Vallées
Chargée d'études principale Oise-les-Vallées
Chargée d'études Oise-les-Vallées

En visio-conférence :

Mme LAVAINE

Cabinet d'audit Espelia

Étaient excusés :

Mme. DULAMON
M. GUINIOT
M. PERRIN
M. BOSINO

M. PAYEN
M. LEWIS

M. PASTOT

M. GUIBON

M. MENN

M. VICAT
M. LOQUET

Mme MUSELET
M. HUCHETTE
Mme. DESCAMP
M. LAVOISIER
M. PORTEBOIS
M. CUELLE
M. LEFEVRE
M. ROSIER
M. LEBOEUF
Mme FAFET
M. NANCEL
Mme. GENERMONT
M. LOUVET
M. CHIREUX
M. PINON
M. DRICOURT
M. LEBON
M. BLOIS
Mme. DRELAT
M. GALLIEGUE
M. BANTIGNY
M. BASSET
M. LETOFFE
M. WASLYZYN
M. MIGNARD

Sous-préfète de Senlis

Région Hauts-de-France, conseiller régional, délégué OLV

Parc ALATA, Délégué OLV

Agglomération Creil Sud Oise – Vice-Président, Conseil départemental de l'Oise – Conseiller départemental, Délégué OLV, Maire de Montataire

Ville de Noyon, Premier Adjoint au Maire

Direction Départementale des Territoires de l'Oise, Directeur-Adjoint

Communauté de Communes des Deux Vallées, Maire de Machemont, Délégué OLV

Communauté de communes de la Plaine d'Estrées – Conseiller communautaire, Délégué OLV, maire de Canly

Communauté de communes du Liencourtois Vallée Dorée, vice-président, délégué OLV

Sous-préfet de Compiègne

Conseil départemental de l'Oise – Conseiller départemental, Délégué OLV,

Association du Pays Compiégnois, déléguée OLV

Ville de Rivecourt, Maire

Ville de Moyvillers, Maire

Ville de Béthisy-St-Pierre, Maire

Ville de Clairoix, Maire

Ville de Montmacq, Maire

Ville de Pimprez, Maire

Ville de Rousseloy

Ville de Saint Jean aux Bois, Maire

Ville de Le Fayel, Maire

Ville de Muirancourt, Maire

Ville de Chevincourt, Maire

Ville de Lachelle, Maire

Ville de Jonquières, Maire

Ville de Chevrières, Maire

Ville de Béthisy-St-Martin, Maire

Ville de Saint-Sauveur, Maire

Ville de Bailleul-le-Soc, Maire

Ville de Cambronne-lès-Ribecourt, Maire

Ville de Cramoisy, Maire

Ville de Flavy-le-Meldeux, Maire

Ville de Varesnes, Maire

Ville de Ribécourt-Dreslincourt, Maire

Ville de Grandfresnoy, Maire

Ville de Choisy-au-Bac

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - OUVERTURE DE LA SEANCE

Serge Macudzinski, maire de Saint-Maximin et Frédéric Besset, maire de Saint-Leu d'Esserent, tous deux représentants de l'Agglomération Creil Sud Oise, accueillent les personnes présentes et les remercie de leur participation à l'Assemblée Générale à la maison de la Pierre. Ils accueillent à la tribune Oumar Ba représentant de Philippe Marini, Président de l'Agence, Alain Boucher, président du SMBCVB, secrétaire et Pascale Loiseleur, Trésorière et maire de Senlis.

En quelques mots d'introduction Monsieur Macudzinski rappelle l'histoire de la commune et de l'extraction de la pierre à Saint-Maximin et de la création de la Maison de la Pierre, lieu d'accueil de cette Assemblée Générale. Monsieur Besset présente à son tour l'Agglomération Creil Sud Oise et ses enjeux.

Ils donnent ensuite la parole Pascale Poupinot déléguée générale de l'Agence d'urbanisme et à Oumar Ba, représentant du président de l'Agence Monsieur Philippe Marini, président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et Maire de Compiègne.

1 □ RAPPORT MORAL

A la lecture de la feuille d'émargement, des présents en visio-conférence et des membres représentés par les pouvoirs reçus, le quorum étant atteint, Pascale Poupinot ouvre la séance à 15h25.

En introduction, Pascale Poupinot indique que l'an dernier, en juillet 2022, l'Assemblée Générale s'était tenue à Thourotte au siège de la Communauté de Communes des Deux Vallées, et demande à l'Assemblée d'approuver le Procès-Verbal de cette dernière Assemblée

DECISION

Personne ne souhaitant s'exprimer concernant le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de 2022 et aucune question n'étant posée par l'assistance, il est fait procéder au vote et le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Oumar Ba rappelle qu'en 2022, le Conseil d'Administration de l'Agence Oise-les-Vallées a été renouvelé jusque 2024. Le périmètre de l'Agence a été modifié en 2022 puisque la Communauté de communes des lisières de l'Oise avait annoncé en 2021 son retrait de l'Agence à partir du 1er janvier 2022. Une nouvelle adhésion a eu lieu également, puisque la Communauté de Communes du Pays Noyonnais a décidé d'adhérer à l'Agence en juillet 2022 et a signé une convention de participation au programme partenarial.

Suite au déficit budgétaire de l'année 2021 dû au retrait de la CAB, un bureau exceptionnel des élus s'est tenu en février 2022 pendant lequel a été décidé de mener une enquête de satisfaction au cours d'avril dont les résultats avaient été présentés lors de la dernière Assemblée Générale. Suite à cette enquête, une journée de rencontre a été organisée entre les élus et techniciens membres de Oise-les-Vallées et quelques Agences d'urbanisme des Hauts-de-France, comme celles de Boulogne, Saint-Omer et Dunkerque, toutes 3 organisées différemment : Boulogne est aussi agence de développement économique, Saint-Omer agence qui anime aussi le label Ville d'art et d'histoire, et Dunkerque qui réunit de nombreux partenaires tels que les énergéticiens, l'ARS, l'ADEME...

Ensuite il a été décidé que le Pôle métropolitain de l'Oise mène un audit des activités de OLV afin de voir comment l'agence pourrait évoluer pour répondre aux enjeux de la troisième révolution industrielle, en plus de l'adaptation aux changements climatiques et à la neutralité carbone. Le cabinet d'études Espelia a été retenu par le Pôle métropolitain de l'Oise et l'audit

est actuellement en cours de réalisation, avec un premier COPIL qui a eu lieu le 7 juin dernier pour présenter une synthèse du diagnostic suite aux entretiens réalisés avec certains adhérents de l'Agence et l'équipe de Oise-les-Vallées et pour proposer la suite de l'audit. Un seul élu était présent à ce premier comité de pilotage.

Espelia présentera lors des questions diverses quelques éléments pour tenir l'assemblée informée de cet audit en cours.

Pour rappeler très succinctement ce qu'est l'Agence d'urbanisme, Oumar Ba rappelle qu'elle a été créée en 1989 sur une initiative des maires de Compiègne, Creil, Pont-Sainte-Maxence et Senlis, avec l'Etat, la Région, le Département, la CCI, l'UTC et l'Ineris.

Les partenaires de l'agence se réunissent pour mutualiser leurs moyens et leur capacité d'expertise dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme mais aussi de l'environnement et en particulier le sujet des inondations ou de l'économie.

L'année 2023 marque pour l'Agence la troisième année d'application de la feuille de route 2021-2027 et de mise en œuvre des protocoles signés avec le ministère de la transition écologique et avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), mais aussi avec le Contrat de Plan Etat-Région des Hauts-de-France 2021-2027 où le réseau des 8 agences d'urbanisme, Urba8 émerge pour la première fois.

Le bilan d'activités, en lien avec le bilan financier fait apparaître un déficit de 15000 euros. Ce bilan du programme de travail réalisé correspond au travail de 9,5 ETP, soit une diminution des capacités de production de l'Agence et de certains profils qui n'ont pas pu être remplacés tels que l'économiste, et le/la paysagiste. Malgré ce contexte, l'Agence a tenu à assurer ses engagements auprès de ses partenaires tout en maintenant une veille active et un contact permanent avec l'actualité législative et les travaux menés tant au niveau national que régional.

Avec la loi Climat et résilience, l'article L132-6 du CU concernant les agences d'urbanisme a été complété par le Législateur pour leur permettre de contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ; d'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action. Dans ce cadre, le contrat qui a été signé a été celui de Petite ville de demain (PVD) de Mouy qui a eu un retard à son lancement et qui n'a pas pu être terminé et facturé avant la fin de 2022.

Depuis 30 ans, l'Agence d'urbanisme s'efforce de mettre en lien les atouts et les complémentarités des territoires qui la composent, ceci en cohérence notamment avec les projets « hauts-français » et franciliens. Pour ce faire, elle a à cœur de comprendre et d'analyser les phénomènes qui s'expriment à des échelles qui dépassent son périmètre pour mieux alimenter la réflexion plus locale et faire jouer la solidarité des territoires partenaires.

Parmi les sujets fondamentaux qui doivent mobiliser tous les acteurs, figurent :

- en premier lieu, l'adaptation au changement climatique : l'Agence a pour rôle d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience avec en particulier l'objectif du zéro artificialisation net (ZAN) à l'horizon 2050 et le sujet crucial du foncier (stratégie foncière, réutilisation des friches ou espaces vacants...) ainsi que celui de la neutralité carbone à ce même horizon,

- mais aussi les évolutions du Grand Paris, la préparation des JO 2024, la liaison Roissy Picardie, la liaison Seine-Escaut... dont l'intérêt va amplifier les relations avec l'Ile-de-France et les travaux communs avec l'Institut Paris Région et URBA8 qui réunit les huit agences d'urbanisme des Hauts-de-France du réseau de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).

Compte tenu de tous ces projets d'infrastructures majeures, l'Agence a poursuivi son rôle d'ensemblier et de mise en relation des différents acteurs d'aménagement du territoire.

La mobilité a constitué un autre sujet d'importance pour le territoire, à l'aune des dernières dispositions de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités). Le territoire de l'Oise a été divisé

en deux bassins, en s'appuyant sur les nouvelles aires d'attraction des villes de l'Insee au sein desquelles 15% des actifs vont travailler dans le pôle urbain. Ainsi, si le Beauvaisis et le Compiégnois conservent leur propre aire d'attraction, les pôles du Creillois et du Clermontois jusqu'à Saint-Just-en-Chaussée, quant à eux, font partie maintenant de l'aire d'attraction de Paris.

L'Agence s'est investie aussi sur la question des villes moyennes et petites dans le cadre des dispositifs nationaux (ACV - Action Cœur de Ville, PVD - petites villes de demain...), comme sur le foncier qui est un sujet crucial et transversal.

Les missions de l'Agence ont continué d'évoluer en termes de mise à disposition auprès des partenaires, des données statistiques et géographiques (open data). De plus, Oise-les-Vallées a poursuivi le développement de son outil interactif (webSIGoval) et a permis aux partenaires, l'accès aux données, couches cartographiques et analyses territoriales produites par l'Agence. Cette mise en place du webSIGoval a nécessité un énorme travail interne (organisation de la Data, prise en main de l'outil de Business Geographic) et permet à tous les adhérents de disposer de la connaissance, non seulement de son territoire, mais également des territoires voisins.

Oumar Ba passe la parole à Pascale Poupinot, la Déléguée générale, qui va présenter succinctement le rapport d'activité de l'association qui contient aussi le bilan financier, ce document ayant été remis à l'entrée et par mail pour la visioconférence.

Ensuite la parole sera passée à Madame la Trésorière, Pascale Loiseleur qui présentera le bilan financier et la Commissaire aux comptes donnera ses avis sur ce bilan avant le vote.

2 □ RAPPORT D'ACTIVITE

Pascale Poupinot rappelle que les missions de l'agence d'urbanisme sont réparties dans la feuille de route 2021-2027 en 3 axes :

Axe 1 : Aller vers l'adaptation au changement climatique et à la neutralité carbone pour renforcer l'attractivité des vallées de l'Oise

Prospective territoriale 2040

Après les projections socio-démographiques menées à l'horizon 2040 dans le département de l'Oise, puis dans des territoires infra-départementaux, des projections ont été réalisées dans le bassin creillois et ont alimenté les travaux de révision du SCoT. Quelques éléments de comparaison ont aussi été faits avec les deux autres agglomérations. A l'horizon 2040, les territoires pourraient connaître une baisse de population (scénario bas), cette tendance étant renforcée à l'horizon 2070 (projection Insee avec le nouvel outil Omphale). L'Agence a aussi participé à la prospective régionale (Agence 2040).

Modification – révision du SRADDET Hauts-de-France

L'Agence a participé à la conférence régionale des SCoT comme à la coordination animée par l'Union des maires de l'Oise (UMO) à l'échelle de l'Oise, et à la territorialisation de l'espace régional dans des espaces interterritoriaux. Elle participe également au club ZAN Oise animé par l'EPFLo et la CCI, comme à la mise en œuvre du SRADDET à travers les Ateliers régionaux des acteurs de l'aménagement (ARAA) ou du groupe de travail sobriété foncière du Cerdd.

Révision du SCoT « 2.0 » du SMBCVB (Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise)

En vue de la préparation du Projet d'aménagement stratégique (PAS), des ateliers thématiques et transversaux ont été organisés, avant des présentations dans les différentes instances des deux intercommunalités et la tenue d'un atelier de synthèse. Ils ont mis en

évidence que les documents de planification stratégique (PLH, PCAET...) n'avaient pas retenu les mêmes objectifs. Cela a conduit à des investigations plus poussées pour guider les choix en termes d'ambitions démographiques ; elles ont donné lieu à un document spécifique présentant les différents scénarios possibles d'évolution. Une esquisse de PAS a été produite pour être discutée et servir de socle à l'élaboration des orientations et est complété pour arriver à un débat des orientations prochainement.

Participation aux plans et programmes du bassin creillois

L'Agence a participé aux différentes réunions et en particulier celles qui ont concerné Gare Cœur d'agglo, l'OPAH RU et l'OPAH intercommunale, le PLH (participations aux ateliers consacrés aux Fiches Actions), ACV et PCAET...et a poursuivi la mission d'ajustement des corridors verts convergeant vers la gare de Creil.

L'Agence a accompagné les étudiants de l'Université Gustave Eiffel Marne-la-Vallée à réfléchir à la mobilité interne au territoire du bassin creillois par différents modes collectif et individuel. Depuis la gare de Creil ils ont dû relier la base nautique de St Leu d'Esserent, le parc Alata et la zone commerciale de Saint-Maximin par différents moyens de locomotion.

Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et des bassins de mobilité initiés par la loi LOM

L'Agence a participé à la concertation concernant les bassins de mobilité, et en particulier la délimitation des deux bassins de mobilité de l'Oise et des enjeux inhérents à savoir les déplacements Domicile/Travail vers l'Ile-de-France et les tarifications compliquées entre les deux régions.

Observatoire des vallées de l'Oise

L'année 2022 s'est traduite par une nouvelle montée en puissance du webSIGoval.

Ainsi les partenaires de l'Agence ont désormais accès à deux nouvelles applications :

- l'observatoire des friches d'activités qui, par le biais d'une carte interactive, permet de localiser les sites de plus de 300 m² en friche depuis plus de 5 ans sur le territoire du SMBCVB, de l'ARC, de la CC2V et de la CCPN,
- l'observatoire des logements vacants qui se présente à la fois sous la forme d'une carte interactive qui localise les logements vacants à l'échelle de la parcelle et d'un tableau de bord (avec repères chiffrés et cartes statistiques) aux trois échelles départementales, intercommunale et communale.

Quant aux Data de l'application « Les chiffres clés des vallées de l'Oise », elles ont été mises à jour et complétées par la mise à disposition des données concernant les mobilités professionnelles (déplacements domicile-travail).

L'aléa inondation 2019 a lui aussi fait l'objet d'une carte interactive uniquement en accès réservé aux partenaires de l'Agence.

Parallèlement, sans qu'ils ne soient pour le moment disponibles de manière interactive, de nouveaux observatoires ont vu le jour au cours de l'année 2022 : ainsi, un vaste travail d'identification des copropriétés sur la commune de Creil a été mené et réfléchi de telle sorte à ce que cet observatoire puisse être transposé sur d'autres territoires de l'Agence.

De la même manière, les bases d'un observatoire de l'énergie ont été mises en place, dont l'obser"Vallées n°16 a rendu compte en septembre au travers de 16 pages présentant un état des lieux de la production et de la consommation d'énergie à l'échelle nationale, régionale, départementale, ainsi que des vallées de l'Oise.

Concernant l'observatoire de la mobilité, une structuration et une actualisation de la base de données existante au sein de l'Agence ont été effectuées afin de permettre l'identification et l'évolution des aménagements cyclables dans l'Oise.

Les prémisses de la transposition de l'observatoire des effectifs scolaires en mode interactif ont été amorcées.

Conjointement à tous ces travaux, des cartographies isochrones autour des déchetteries ont été actualisées et créées.

Dans le cadre de son implication dans le réseau régional Geo2France, l'Agence a participé à plusieurs comités techniques sur l'occupation des sols préparant le contrôle qualité de l'OCS2D. De même, le versement de la base « Axe Nord » sur la plateforme Geo2France a été entrepris.

Au niveau local, une réunion des géomaticiens des vallées de l'Oise a été organisée par l'Agence pour relancer le réseau éponyme, suite à l'interruption due à la pandémie.

Un bilan des zones d'activités de l'ARC a été réalisé qui montre que l'emploi progresse globalement dans les ZA et en particulier les nouvelles alors qu'il a plutôt tendance à baisser dans les anciennes.

Axe 2 : Aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité pour renforcer le développement durable des vallées de l'Oise

Analyses des capacités foncières et immobilières et participation au point-zéro de la charte du PNR

En collaboration avec l'Institut Paris-Région, l'analyse des capacités foncières de 4 communes du Parc Naturel Régional Oise-Pays-de France (Pont-Sainte-Maxence, Chantilly + Survilliers et Fosses) a été réalisée. Sur environ une dizaine de sites par commune, un travail d'approfondissement sur les possibilités de densification a été réalisé en volumétrie 3D. Ce travail a été finalisé au début de l'année 2023. Cette méthode pourra/devra être dupliquée sur d'autres territoires.

Observation des friches d'activités

L'observation des friches d'activités de plus de 300 m² depuis plus de 5 ans s'est portée pour 2022 sur le territoire de la CC2V, Noyon et a été commencé pour le Pays noyonnais.

Parallèlement, a été créée une application interactive sur le portail webSIGoval pour permettre aux partenaires de l'Agence de consulter les travaux menés via une carte interactive. Se pose la question de l'actualisation de cette observation : quelle périodicité ? par qui ?

Axe 3 : Faire un monde vivable et la troisième révolution industrielle pour renforcer la qualité de vie dans les vallées de l'Oise

Faire face aux inondations Programme Interreg BRIC - Favoriser la résilience aux inondations des populations les plus vulnérables

Le portrait des populations les plus vulnérables des vallées de l'Oise a été réalisé et diffusé via le webSIGoval de l'Agence.

En tant qu'un des 8 partenaires franco-anglais, l'Agence a participé à différents travaux impliquant l'ensemble des partenaires : préparation et participation à des séminaires européens, alimentation de la plateforme web Bricflood avec notamment des formations, un travail sur le réseau de résilience des vallées de l'Oise, le développement d'une Storymap...

De même, des enquêtes appréciatives ont été menées à Creil et Compiègne pour répondre au programme de travail commun franco-anglais.

Enfin, des actions de sensibilisation aux risques d'inondation ont été préparées pour la journée « Tout comprendre sur les inondations » organisée par l'Entente Oise-Aisne initialement le 15 octobre mais reportée au 13 mai 2023. Toujours dans ce cadre, des interventions auprès de scolaires et une balade urbaine à destination des seniors ont été préparées, même si elles ont eu lieu au début de 2023.

Révision des PPRi

L'Agence a pris part aux travaux de révision de ces documents en tenant compte en particulier du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention concernant le débordement de ces cours d'eau et en participant aux 3 séries d'ateliers organisées sur les différents biefs.

Liaison Seine-Escaut – stratégie foncière et logistique sur l'axe Nord à l'échelle des Hauts-de-France + devenir du canal latéral

Au sein du réseau URBA8, a été identifié le potentiel foncier pouvant accueillir des activités logistiques autour des axes ferroviaires et fluviaux majeurs à l'échelle du département de l'Oise et d'une partie de l'Aisne.

Un zoom a été réalisé sur le territoire de l'Oise (7 zones paraissent avoir de la disponibilité et sont potentiellement raccordées fer et/ou fluvial).

Mise en œuvre du PLUih de l'ARC

L'état-un du suivi du PLUih a été réalisé et s'est traduit par la mise à jour des indicateurs identifiés dans l'état-zéro. Des analyses de ces indicateurs ont été menées, ainsi qu'une réorganisation totale du document afin de rendre la lecture plus agréable. Deux documents, un pour les données et un pour leurs analyses, constituent désormais le suivi du PLUih.

L'étude de la création d'un tableau de bord statistique interactif via le webSIGoval pour mener à bien ce suivi n'a pas été probante. En effet, compte-tenu du nombre important d'indicateurs, de leurs sources diverses et variées, des différentes périodicités de ces indicateurs, l'outil envisagé n'a pas répondu aux attentes d'un tel suivi.

Néanmoins, le cadre de ce suivi a été l'occasion de compléter et de clore les travaux liés à la couche SIG « dents creuses ».

Enfin, l'Agence a accompagné les services de l'ARC dans le suivi des OAP.

Stratégie habitat

Un diagnostic des enjeux d'habitat a été réalisé à l'échelle de l'Oise afin d'alimenter le CCTP de la révision du Plan départemental de l'habitat de l'Oise, comme celui de la fragilité des copropriétés de Creil.

Action Cœur de ville et stratégie habitat

L'Agence a proposé des indicateurs de suivi de ACV, statistiques et opérationnels pouvant être utilisés pour Senlis comme pour Creil.

Petites villes de demain

L'Agence a réalisé un état des lieux transversal de la situation socio-démographique, de l'habitat, du commerce, des espaces publics, du patrimoine, du foncier, du cadre de vie et des projets en cours de la ville/CC de Noyon. Les évolutions propres au centre-ville ont été comparées à ceux de la ville et du territoire. Les enjeux de revitalisation du centre-ville et de ses abords ont été dégagés et un travail exploratoire des leviers, et des projets structurants dégagés en vue de l'élaboration d'un plan-guide de revitalisation et d'une Opération de renouvellement urbain (ORT). Une série de 4 ateliers associant les services, élus, partenaires (Patrimoine, tourisme / Environnement, transitions / Habitat, cadre de vie / Commerces, services, mobilités et espaces publics) a été préparée et animée pour faciliter l'émergence et la co-construction des projets structurants. L'Agence est venue en appui technique de la ville sur le démarrage et la mise en œuvre de son programme Petites Villes de Demain. L'Agence a également préparé la candidature du Club Projet Urbain et Paysage de la FNAU retenue pour un atelier sur les enjeux PVD en 2023, ainsi qu'une candidature avec l'UTC (Laboratoire Avenues) au programme POPSU Territoires.

Effectifs scolaires

Des projections scolaires dans les communes de Margny-lès-Compiègne et Venette à l'horizon de 5 ans ont été réalisées, en lien avec les projets de construction ou en cours, de la Prairie 2. Des solutions et préconisations ont été proposées afin de répondre aux besoins de locaux scolaires.

Contrat :

Un contrat a été signé pour la réalisation d'une étude urbaine dans le cadre du programme Petites Villes de Demain de Mouy.

Il y a bien sûr toujours un axe sur les expertises et de la communication avec les participations aux différentes instances ont été réalisées selon les besoins. Différentes publications ont également été faites, dont quelques exemples sont dans les dossiers. Enfin, l'Agence participe et contribue à divers réseaux, aussi bien nationaux, régionaux, départementaux que locaux.

DÉCISION

Aucune observation n'étant faite par l'Assemblée concernant le rapport d'activités, Pascale Poupinot fait procéder au vote du bilan d'activités, qui est adopté à l'unanimité des présents.

3 □ RAPPORT FINANCIER

Pascale Loiseleur prend la parole pour la présentation du rapport financier.

Les documents distribués comprennent le bilan, le compte de résultat 2022 comparé avec l'exercice 2021 et les annexes. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 avril 2023.

Le total de l'exercice 2022 est nettement inférieur au prévisionnel (- 8%).

Les dépenses totales sont en baisse par rapport au réalisé de l'exercice précédent (- 9 %). Cependant, le budget prévisionnel était globalement inférieur. Les dépenses de personnel sont beaucoup plus faibles que l'année précédente (587.290 €, de salaires et charges) mais représentent toujours 79% du total des dépenses. Elles sont légèrement supérieures au budget prévisionnel, car si l'effectif a bien été de 9,5 personnes en moyenne sur l'exercice comme prévu au budget prévisionnel, des augmentations salariales ont eu lieu au cours de l'année (individuelles et augmentation du point d'indice en juillet 2022 pour tous les salariés).

L'ensemble des autres postes de dépenses est également inférieur par rapport à 2021 et inférieur au prévisionnel. En effet, après l'année 2021 déficitaire de 72.000 €, le budget a été revu à la baisse face à la perte de revenus et l'Agence a tenté de faire des économies tout au long de l'année 2022.

Le seul poste en augmentation est celui lié aux achats non stockés. En effet suite aux années « covid » où les achats avaient fortement baissé, le niveau des dépenses réaugmente un peu (+ 3% par rapport à 2021) car les réunions en présentiel reprennent, les déplacements et autres frais.

Les impôts et taxes sont en baisse (- 8%) et bien inférieurs au prévisionnel. En 2022, l'effectif était de 9,5 ETP au lieu de 11 ETP en 2021 (plusieurs départs non remplacés et embauche d'une personne à mi-temps en février 2022). Ainsi la taxe sur les salaires a baissé en conséquence, ainsi que la contribution pour la formation.

La dotation aux amortissements est identique au prévisionnel (15.167 € pour 15.000 € prévus), et en baisse par rapport à 2021 car les investissements importants de matériel informatique achetés en 2020 sont presque amortis.

Les impôts sur les bénéfices s'appliquent sur les intérêts du dépôt sur le livret Associatis, en complément du livret A de la banque. Ils sont identiques à 2021.

Les recettes sont elles aussi inférieures au budget prévisionnel dans la même proportion que les dépenses (-8%)

Ces baisses concernent :

- Les subventions du projet européen BRIC qui ont été inférieures au prévisionnel en 2022
- Les subventions Etat pour des projets spécifiques qui ne se sont pas renouvelés en 2022 (Petites Villes de Demain, FNADT Axe Nord)
- l'absence de contrats réalisés en 2022 par rapport au prévisionnel.

Les autres subventions sont stables et même en augmentation grâce à l'adhésion en cours d'année de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Les prestations de services sont très inférieures au prévisionnel et à l'exercice précédent (500€ au lieu de 57.000 € au budget prévisionnel et 1.000 € lors de l'exercice précédent).

Le poste autres produits (265 €) correspond au prorata de TVA déductible sur l'exercice (seulement de 13 € vu le faible montant de contrat réalisé en 2021). Il est très inférieur à l'année précédente, car en 2021 la cession d'un des deux véhicules de service de l'Agence à l'assurance suite à l'incendie de ce dernier avait permis un produit exceptionnel.

Les produits financiers correspondent aux placements de trésorerie sur le livret A et le livret Associatis qui ont permis de réaliser 1.222 € d'intérêts, soit plus par rapport à l'exercice précédent (562 €) en raison d'une hausse de la rémunération des placements et une hausse de la trésorerie disponible au cours d'année.

Les comptes de résultat comparés affichent une perte de 14 959 euros, ce qui est inférieur à ce que l'on pouvait craindre compte-tenu de la non réalisation des recettes liées aux études spécifiques (pas de contrat facturé).

Les réserves au passif du bilan de 395.467 € sont donc en baisse du même montant. Ces réserves élevées nous permettent donc de passer cette crise et demeurent importantes malgré le déficit.

Toutefois, on note que les disponibilités de trésorerie au 31.12.21 sont stables par rapport à 2021 (281.885 €) qui était une année très déficitaire. Cela est dû au déficit de l'exercice, mais également au retard de paiement de plusieurs subventions et cotisations, représentant un montant 199.022 € de créance (stable par rapport à 2021 mais +145% comparé à 2020). Ces retards engendrent des difficultés de gestion de trésorerie.

Après la présentation des comptes, la parole est donnée à Géraldine Roosen, Commissaire aux comptes pour la lecture de ses rapports.

Dans son rapport sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions réglementées, la Commissaire aux comptes certifie sans réserve les comptes de l'exercice 2022, qui n'appellent pas de remarque particulière de sa part et reflètent une image fidèle des activités et du patrimoine de l'association. L'Agence n'est pas concernée par les conventions réglementées.

Madame Roosen rappelle que le bilan montre des difficultés de trésorerie dues à des créances importantes qui n'étaient pas encore réglées en mars lors du contrôle. Si l'Agence possède en effet des réserves qui permettent de puiser dans cette trésorerie, les réserves en fin d'année représentent 4 mois de fonctionnement. En effet, les charges de l'Agence étant à 80% des charges de personnel, et des charges fixes donc mensuelles et ne pouvant être différées, les retards de paiement entraînent une gestion de trésorerie difficile.

DÉCISION

Aucune observation n'étant faite par l'Assemblée concernant le rapport financier, Pascale Poupinot fait procéder au vote, les comptes financiers de l'Association pour l'exercice 2022 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au Trésorier. Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

4 □ QUESTIONS DIVERSES :

L'audit en cours de l'Agence par le cabinet Espelia :

Suite au déficit budgétaire de l'année 2021 dû au retrait de la CAB, un bureau exceptionnel des élus s'est tenu en février 2022 pendant lequel a été décidé de mener une enquête de satisfaction au cours d'avril dont les résultats avaient été présentés lors de la dernière Assemblée Générale. Suite à cette enquête, une journée de rencontre a été organisée entre les élus et techniciens membres de Oise-les-Vallées et quelques Agences d'urbanisme des Hauts-de-France, comme celles de Boulogne, Saint-Omer et Dunkerque, toutes 3 organisées différemment : Boulogne est aussi agence de développement économique, Saint-Omer agence qui anime aussi le label Ville d'art et d'histoire, et Dunkerque qui réunit de nombreux partenaires tels que les énergéticiens, l'ARS, l'ADEME...

Ensuite il a été décidé que le Pôle métropolitain de l'Oise mène un audit des activités de OLV afin de voir comment l'agence pourrait évoluer pour répondre aux enjeux de la troisième révolution industrielle, en plus de l'adaptation aux changements climatiques et à la neutralité carbone. Le cabinet d'études Espelia a été retenu par le Pôle métropolitain de l'Oise et l'audit est actuellement en cours de réalisation, avec un premier COPIL qui a eu lieu le 7 juin dernier pour présenter une synthèse du diagnostic suite aux entretiens réalisés avec certains adhérents de l'Agence et l'équipe de Oise-les-Vallées et pour proposer la suite de l'audit. Un seul élu était présent à ce premier comité de pilotage.

Pascale Loiseleur souhaite intervenir sur ce point avant la présentation du cabinet Espelia et souhaite savoir de qui était composé le comité de pilotage auquel un seul élu a assisté, car il semblerait que les élus membres de l'Agence et du bureau n'aient pas été invités.

Frédéric Besset explique que le commanditaire de l'audit est le Pôle Métropolitain composé des trois Agglomérations de l'Oise. Jusque l'année dernière, l'Agence regroupait les trois membres du pôle métropolitain, mais n'en réunit plus que deux aujourd'hui suite au retrait du Beauvaisis. L'audit est l'occasion de s'interroger sur ce départ et d'échanger avec l'Agence sur le point de vue de ces Agglomérations au sein de l'Agence. Pour le moment, seul le diagnostic a été présenté et aucun axe n'a encore été retenu. Les axes stratégiques qui concerneront l'Agence seront discutés dans le cadre de la gouvernance de l'Agence.

Pascale Loiseleur répond que son interrogation porte sur le fait que le commanditaire de cet audit de l'Agence soit une structure non membre de l'Agence, et incomplète puisque l'Agglomération du Beauvaisis n'est plus adhérente. De fait elle pense regrettable que les comités de pilotage de l'audit, sur le devenir de l'Agence, n'intègrent pas les autres membres fondateurs ; il y a un manque de transparence de la méthode.

Pascale Poupinot rappelle comment l'audit s'est lancé et que celui-ci se compose d'un diagnostic et de propositions. Si le diagnostic n'a pas été forcément partagé avec les autres membres de l'Agence, la seconde partie de l'audit avec les propositions et le travail sur des axes stratégiques pourra voir les autres membres être associés aux réflexions.

Jean-Marc Deschodt connecté en visio-conférence demande des précisions sur le calendrier de l'audit.

Pascale Poupinot précise que le calendrier initial de l'audit devait donner des premières conclusions en fin d'année 2023 pour le conseil d'administration et le vote du budget 2024, mais que le calendrier semble glisser. Il se peut que l'année 2024 soit encore une année de transition, sans toutes les conclusions de l'audit pour prendre les décisions pour 2024.

Frédéric Besset rappelle que l'idée de l'audit n'est pas de paralyser l'Agence, ni d'aller à l'encontre de sa gouvernance habituelle. Cette question a été notamment évoquée lors du

comité de pilotage de présentation du diagnostic à Compiègne et l'idée n'est pas de repousser le conseil d'administration de l'Agence. Si le conseil d'administration a lieu avant que les propositions des trois Agglomérations du Pôle Métropolitain ne soient partagées avec les autres adhérents de l'Agence et donnent lieu à des axes, les idées seront partagées le plus tôt possible. Que les 3 agglomérations travaillent ensemble et notamment sur la question de l'Agence comme outil d'aménagement est une contribution parmi d'autres au fonctionnement de l'Agence, qui passera par le Conseil d'Administration.

Monsieur Deschodt rejoint Pascale Loiseleur sur la question des participants à l'audit. Qu'une structure extérieure ait pris la main et que ce soit le pôle métropolitain qui peut interroger sur le départ de la CAB est une bonne chose, mais il est important que les autres membres de l'Agence puissent participer au débat, y compris sur le diagnostic partagé, avant même de discuter de propositions. On constate les difficultés de l'Agence, les membres qui s'en vont, les effectifs qui baissent, donc le sujet mérite un vrai débat, y compris concernant le diagnostic, avant même d'arriver aux propositions.

La parole est passée à Mathilde Lavaine, du cabinet d'audit Espelia qui fait une rapide présentation du diagnostic de l'audit présenté en comité de pilotage. Pour rappeler le calendrier, l'audit a été lancé en mars, les données ont été récupérées au mois d'avril et mai avec des entretiens également. Un premier comité technique a eu lieu le 23 mai et le comité de pilotage le 7 juin. Pour la suite, comme évoqué ci-avant, la méthodologie et le calendrier sont encore en cours de réflexion.

Les données d'entrée de l'audit sont notamment les programmes partenariaux, les budgets, les rapports d'activités et financiers, les PV de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale, la comptabilité analytique, depuis 2017, et l'enquête de satisfaction réalisée en 2022. Les entretiens ont été effectués avec les salariés de l'Agence et avec ses membres, intercommunalités, membres associés comme l'EPFLO et le SMBCVB, mais aussi les anciens membres ayant quitté récemment l'Agence. La CCLO et la CCPOH n'ont pas souhaité répondre, mais la CAB a répondu à la sollicitation d'Espelia.

Concernant le retour des adhérents actuels, les points ressortis sont notamment les délais parfois trop importants notamment sur les missions de planification et donc posent la question de la répartition du plan de charge. Ils notent aussi un manque de clarté dans les missions, peu de lisibilité, avec une confusion possible entre les missions classiques des Agences et les études plus spécifiques qui peuvent être demandées par les adhérents. Dans les points appréciés, certaines études notables ont été mentionnées, comme la prospective scolaire, le diagnostic des copropriétés, l'accompagnement Petites Villes de Demain ou Action Cœur de Ville.

Dans les points d'amélioration, un manque de communication et de retour sur le suivi des projets, ce qui fait écho au problème de délai mentionné plus tôt. Il a souvent été rappelé que l'Agence est un outil d'ingénierie nécessaire, surtout pour les petites communautés de communes et communes. A été aussi mentionné, un manque d'ancrage, en termes de proximité ou de terrains. Concernant le retour de la CAB et la justification de son retrait, l'Agglomération mentionne un rapport qualité prix défavorable et un doublon avec les compétences internes et un recours plus aisé aux AMO extérieures, qui sont moins chères pour elle.

Concernant les entretiens avec les salariés et la question sur le fonctionnement interne de l'Agence, 5 points ressortent dont le sens de l'action parfois perdu face au retrait d'adhérents et des inquiétudes sur la situation financière ; les salariés regrettent de ne pas suffisamment échanger avec les adhérents, sur les missions, sur le programme et les retours. L'équipe est consciente de ne pas avoir actuellement toutes les compétences nécessaires pour les adhérents et le programme de travail demandé. De même, ce

sentiment de manque de compétences spécifiques provoque en interne une demande de travail d'équipe plus formel et de management interne plus développé.

A été relevée également la question de la valorisation à cause d'une mauvaise compréhension de ce qu'est une Agence d'urbanisme et donc un manque de valorisation du travail de l'Agence.

On note une équipe stable, majoritairement en poste depuis plus de 5 ans et qui peine à recruter comme les collectivités et partenaires.

Concernant les équilibres financiers, le diagnostic révèle sans surprise une situation qui se détériore avec des recettes qui baissent, des charges d'exploitation en baisse également mais pas forcément suffisamment. Concernant les produits d'exploitation, les collectivités locales sont les principales contributrices au budget de Oise-les-Vallées avec 61% des recettes. Sur ces 61%, 65% proviennent des subventions et 58% de ces contributions sont issues de l'ARC et de l'ACSO et 36% du budget total. Il y a donc une forte dépendance à ces deux collectivités.

Les subventions sont définies en fonction de l'intérêt que les collectivités portent au programme de travail, ce qui pose la question de ce mode de répartition entre les cotisations (basées sur le nombre d'habitants) et les subventions.

Autres financeurs importants de l'Agence, qui ont leur rôle à jouer : l'Etat et l'Europe. Pour l'Etat les recettes sont en baisse chaque année et l'Agence n'a pas de marge de manœuvre car l'Etat décide des montants alloués, ou parfois pour des programmes spécifiques avec des enveloppes définies. De même, les programmes européens sont limités dans le temps et ne durent qu'un nombre précis d'années. Cela représente respectivement 10% et 9% des recettes, ce qui n'est pas anodin.

Les études spécifiques taxables ne représentent que 0,12% du total ce qui est relativement peu par rapport à ce qui est possible (20 % du chiffre d'affaires annuel réalisé pour le compte d'organismes non membres et 30 % environ du chiffre d'affaires annuel, quel que soit le commanditaire, membre ou non de l'agence). C'est donc un levier possible pour les prochaines années, mais qui nécessite que les collectivités définissent en amont les sujets spécifiques sur lesquels elles souhaiteraient confier un contrat à Oise-les-Vallées. Et il faut que l'Agence ait les capacités de se mettre dans un contexte de mise en concurrence avec des bureaux d'études pour répondre à ces marchés.

Comme il a été mentionné par la commissaire aux comptes plus tôt, l'analyse des disponibilités de l'agence entre 2017 et 2022 permet de relever une diminution des disponibilités (de 34 % sur l'ensemble de la période étudiée), malgré des évolutions en dents de scie. La gestion de trésorerie est rendue difficile par des rythmes d'encaissement (2 fois/an) qui diffèrent du rythme mensuels des décaissements. Ce constat permet de mettre en lumière la situation financière de l'agence qui se dégrade, à l'image du budget qui diminue sensiblement entre 2017 et 2022 (- 5 %).

Concernant le programme de travail, il a semblé intéressant de regarder la comptabilité analytique mais sachant que c'est un exercice imparfait car l'outil est développé en interne, avec une saisie manuelle donc sujette aux erreurs. L'outil mériterait d'être repensé pour être correctement exploitable. Il y a eu un pic de nombre de jours exploitables jusque 2019 puis une baisse, liée à la baisse des ETP des chargées d'études et pôle ressources.

Il est intéressant de noter une évolution de la valorisation des temps avec en 2017/2018 une part importante à la planification, proportion qui a baissé ensuite ces dernières années, plutôt au profit des projets urbains qui ont augmenté. Certains sujets sont stables comme l'observation. L'interne et la communication/capitalisation représentent une part relativement importante de la consommation des temps (près de 20 % en moyenne sur l'ensemble de la période). A noter que les actions de communication et de réalisations graphiques sont réalisées en interne. La partie « communication/capitalisation » comprend la PAO, la gestion du site interne, la gestion du fonds documentaire, actions de représentations de l'Agence et

participations au réseau Fnau et Urba8. Et « Interne » correspond aux réunions de coordination, formations, gestion informatique...

Pour la suite, il est prévu d'organiser à la rentrée un atelier regroupant un public élargi d'élus et techniciens pour réfléchir aux besoins des adhérents. Il y aura ensuite un travail en interne avec Oise-les-Vallées pour voir comment répondre à ces besoins.

En réalisant les comparatifs auprès d'autres Agences d'urbanisme, a été vu le cas de l'Agence de Saint-Omer qui a engagé sur l'année 2024 un projet d'agence avec une personne à temps-plein. Espelia pense qu'il y a un sujet à horizon de 6 mois pour Oise-les-Vallées de réaliser un projet d'agence. C'est un sujet qui ne rentre pas dans la mission actuelle d'Espelia mais qui aura des prémices dans le cadre des ateliers.

Pascale Poupinot remercie pour la présentation qui sera envoyée aux participants et précise que demander à l'Agence Oise-les-Vallées de faire un projet d'Agence, qui représente un ETP, soit plus de 50 000 euros, dans le contexte actuel de manque de personnel et de déficit financier paraît difficilement réalisable. Elle rappelle que la situation est pesante pour l'équipe, pour l'Agence, et que demander de réaliser un projet d'Agence n'est peut-être pas le meilleur moyen de rassurer l'équipe sur le devenir de la structure, ni de stabiliser ses finances.

Mathilde Lavaine d'Espelia précise en réponse que le projet d'agence n'est pas un sujet qui a été évoqué par le pôle métropolitain, mais un simple retour d'expérience du benchmark.

Frédéric Besset conclut en réaffirmant la volonté de fédérer et de construire avec les autres adhérents, notamment lors des ateliers à venir, sans volonté de paralyser l'Agence.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Pascale Poupinot lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 16h45 et invite les participants qui le souhaitent à assister au débat sur le thème de l'alimentation locale : « Comment organiser une alimentation plus locale en restauration collective ? » avec l'intervention de Gilles Pérole, Adjoint au Maire de Mouans-Sartoux (06) en charge de l'Enfance - Education – Alimentation.

Depuis 10 ans la Ville de Mouans-sartoux a créé une ferme municipale de 6 ha, dont 4 exploités et qui couvre pratiquement les besoins en légumes frais des collectivités (1300 repas/jour). Les surplus pendant les vacances sont congelés.

Parallèlement une politique anti-gaspillage a été mise en place ce qui a permis de limiter l'augmentation du prix du repas.

Le Représentant,
de Philippe Marini



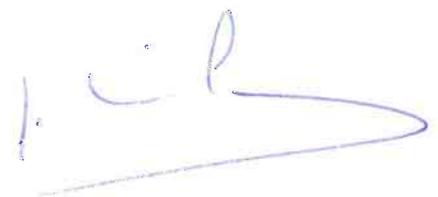
Oumar BA
Ville de Compiègne

Le Secrétaire,



Alain BOUCHER,
Président du SMBCVB

La Trésorière,



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis